



Assurance moto

Découvrez les garanties Assurance Moto

Tiers
Simple

Tiers
Maxi

Tous risques

Vos garanties

Responsabilité civile/Défense	✓	✓	✓
Recours	✓	✓	✓
Dommages corporels du conducteur Niveau 1 ou 2	✓	✓	✓
Assistance 24h24,7j/7	✓	✓	✓
Renseignements juridiques	✓	✓	✓
Vol	✗	✓	✓
Incendie, Explosion, Attentat	✗	✓	✓
Catastrophes naturelles	✗	✓	✓
Événements climatiques	✗	✓	✓
Bris de glace	✗	✗	✓
Tierce Collision	✗	✗	✓
Dommages tous accidents	✗	✗	✓
Équipement du motard	✗	✗	✓

Garanties optionnelles

Bagages et effets transportés	✗	En option	En option
Accessoires hors série	✗	En option	En option

Tiers
SimpleTiers
Maxi

Tous risques

Tranquilité au quotidien

Assistance panne 0 km	En option	En option	En option
Véhicule de remplacement	×	×	En option

Tranquilité financière

Défense juridique du motard	En option	En option	En option
Réparations +	En option	En option	×
Indemnisation +	×	×	En option



MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Niort 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 Chauray

Les produits distribués par MAAF sont assurés par MAAF Assurances SA et/ou MAAF Assurances AM et/ou MAAF Vie et/ou MAAF Santé et/ou Covéa Protection Juridique et/ou APGIS. La documentation relative à nos produits est disponible sur maaf.fr ou dans nos agences.